Le certificat médical
pour la pratique de la randonnée pédestre
et autres activités de marche.

La FFRandonnée a choisi d'appliquer la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et ses décrets d'application, qui imposent aux fédérations sportives de nouvelles dispositions donnant une validité de 3 ans au certificat médical et facilitant le renouvellement des licences en permettant sous certaines conditions de ne pas présenter un nouveau certificat médical.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent **quels que soient l'âge du pratiquant** et la ou les disciplines pratiquées.

- **Première prise de licence** : pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, daté de moins d'un an au jour de la prise de licence, doit être fourni par le pratiquant. Sa durée de validité est de trois ans, sous certaines conditions.

- **Renouvellement de licence** ; durant la période de validité de trois ans du certificat médical, **lors de chaque renouvellement de licence**, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé.
  - S'il répond « NON » à toutes les questions et qu'il l'atteste, il est dispensé de présentation d'un certificat médical.
  - S'il répond « OUI » à au moins une des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter à son club un certificat médical d'absence de contre-indication à l'activité sportive pratiquée, daté de moins d'un an au jour de la prise de licence.

  Ci-dessous le questionnaire de santé « QS - SPORT » (Ce document est personnel et n'est pas à transmettre au Rando Club Fougerais).

  Le nouveau bulletin d'adhésion (2019-2020) comporte l'attestation si la réponse à toutes les questions est "NON". (Cocher la case correspondante).

Information complémentaire

- Marche à suivre pour trouver la date du dernier certificat médical enregistré par la FFRP.

- Se connecter via un navigateur à l'adresse : https://gestion.ffrandonnee.fr
- Remplir les rubriques "N° identifiant" et "Mot de pase" (figurent en haut à droite de la feuille sur laquelle vous avez décollé la licence).
- À droite du logo de la FFRP, cliquer sur "Information / Infos perso / Mon compte".
- Cliquer sur l'onglet supérieur "Adhésions"

Sur la page qui s'affiche, au-dessus de "**1 adhésion trouvée**" vous avez la date de votre dernier certificat médical (xx/xx/xxxx) enregistré par la FFRP.

Pour que votre certificat soit valable, cette date doit être inférieur de trois ans, jour pour jour, par rapport à votre date de renouvellement. Merci de prendre en plus une marge de sécurité de 15 jours pour délai administratif (soit 2 ans et 11,5 mois).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DOCUMENT 1

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

CE DOCUMENT **EST POUR VOUS**, VOUS NE DEVEZ PAS NOUS L'ENVOYER

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.
Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.